

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 20 (3 procurations)

L'an 2023, le 27 février à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Monsieur Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 21 février 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	Mme Elsa ESTREICHER
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Martin GUNDELACH
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	Mme Elodie PAULUS
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Christian SITTLER	Mme Chantal WINTZ
M. Jean-Jacques KNOPF	M. Éric LACHMANN	M. Richard BAUMERT
Mme Florence SCHWARTZ	M. Éric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Ellia FONTAINE	

Membres absents excusés :

Mme Julie ROJDA (procuration à Mme Elodie PAULUS), Mme Séverine RAMSEYER (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), M. Frédéric BARTHE (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN, M. Philippe WETZEL et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM16/03/2023 Création d'un poste d'adjoint technique

Entendu les explications de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°,

considérant qu'en raison de Travaux importants de maintenance des bâtiments communaux, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique Territorial à temps complet dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris ;

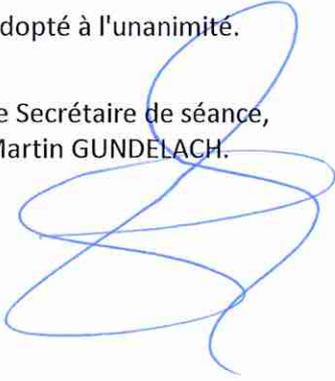
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet.
- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Martin GUNDELACH.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

